



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3590^e séance

Mardi 7 novembre 1995, à 12 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Khussaiby	(Oman)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	M. Cañas
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Ayewah
	République tchèque	M. Sporyš
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Plumbly
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

Date de l'élection pour pourvoir un siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice (S/1995/914)

La séance est ouverte à 13 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Date de l'élection pour pourvoir un siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice (S/1995/914)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/914, qui contient une note du Secrétaire général datée du 1er novembre 1995 concernant la date d'une élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice. Cette note explique la raison pour laquelle cette question est inscrite à notre ordre du jour.

À la suite du décès du juge Andrés Aguilar Mawdsley, du Venezuela, survenu le 24 octobre 1995, un siège est devenu vacant à la Cour internationale de Justice, siège qu'il faudra pourvoir pour la partie du mandat restant à courir. Le Juge Aguilar Mawdsley était devenu membre de la Cour le 6 février 1991. Le Juge Aguilar Mawdsley était un diplomate et un juriste éminent qui avait fait ses études au Venezuela et au Canada. Il a occupé plusieurs postes d'enseignement dans son pays et, entre 1958 et 1962, il est devenu professeur et recteur adjoint à l'Université catholique Andrés Bello, de Caracas. Il a été Ministre de la justice de son pays jusqu'en 1963.

Le Juge Aguilar Mawdsley a été Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de 1963 à 1965, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies de 1969 à 1972 et Ambassadeur aux États-Unis d'Amérique de 1972 à 1974. Il a occupé des postes dans différentes organisations s'occupant de protec-

tion sociale et d'éducation et, à ce titre, il était membre de plusieurs comités de l'Organisation internationale du Travail et, en 1964, il était Président de la conférence de l'Organisation. Le Juge Aguilar Mawdsley était membre et ancien Président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme depuis 1962 et Président de la Commission internationale de juristes depuis 1986. Il est l'auteur de plusieurs articles juridiques qui ont été publiés dans des revues spécialisées.

Le mandat du Juge Aguilar Mawdsley devait prendre fin le 5 février 2000. Conformément à l'article 14 du Statut de la Cour internationale de Justice, la date de l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant à la Cour doit être fixée par le Conseil de sécurité. Comme convenu durant nos consultations préalables sur la question, l'élection pourrait avoir lieu le 28 février 1996 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/928, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. La date du «28 février» doit être ajoutée au paragraphe du dispositif du projet de résolution. Puis-je considérer que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Compte tenu des consultations que j'ai eues, je crois comprendre que le Conseil est prêt à adopter, sans vote, le projet de résolution S/1995/928.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 1018 (1995).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.